

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.
PREMIER DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an, 16 fr. ; Six mois, 9 fr. ;
 Trois mois, 5 fr. ;
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :
 ANNONCES :
 25 centimes la ligne
 RÉCLAMES :
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal,
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTES	FOIRES
23	Jeu.	s. Flavien.	
24	Vend.	Notre-Dame-S	
25	Sam.	s. Grégoire.	Bach, Gourdon.

AVIS IMPORTANT

● D. Q. le 1. à 7h.
 41' du soir.
 ● N. L. le 9. à 11 h.
 17' du soir.
 ● P. P. le 17. à 4 h.
 12' du soir.
 ● P. L. le 24. à 6 h.
 13' du matin.
 ● D. Q. le 31. à 10 h.
 35' du matin.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a
 droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Les abonnements sont reçus, à Paris, chez MM. HAVAS,
 3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et Ce,
 rue de la Banque, n° 3.
 L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE DÉPART	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
8 h. du mat. et 10 h. s.	Paris, Bordeaux, Toulouse...	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon)...	7 h. du matin.
	Montauban, Caussade...	7 h. du m.
	Castelnau-Montrâtier...	7 h. du m.
	Figeac (Labbenque, l'Aveyron)...	
10 heures du soir.	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry...	

Cahors, 18 Mai 1861.

La discussion ouverte au Sénat pour les affaires de Syrie est close. Elle a débuté par un éloquent et profond discours de M. le marquis de la Rochejacquelein. L'honorable sénateur, tout en s'inclinant devant la politique si sage et si ferme à la fois du gouvernement de l'Empereur, avait pourtant formulé le désir, que la pétition relative à la Syrie fût renvoyée au ministre des affaires étrangères et soumise à un examen attentif et sérieux, d'où sortirait un nouveau et éclatant témoignage de l'esprit vraiment national qui préside à tous les actes du gouvernement impérial. Cette demande cachait un danger ; ajoutait de nouveaux embarras à ceux déjà existant, et faisait peser une espèce de suspicion sur la politique suivie jusqu'ici avec tant de bonheur par le chef de l'État. M. Billault, comprenant le double péril, a, dans une chaleureuse et magnifique improvisation, qui comptera comme un de ses plus beaux succès oratoires, fait disparaître l'impression déjà produite sur le sénat par les paroles de M. de la Rochejacquelein. Il a développé avec une netteté incomparable la politique impériale ; et, devant cet exposé si clair, si précis et si élevé, le marquis de la Rochejacquelein, lui-même, s'est écrié que nul n'aurait pu mieux défendre, que M. Billault ne venait de le faire, les grands et légitimes intérêts de la Religion et de l'Honneur du drapeau français réunis. *Nous n'avons plus, a dit l'honorable sénateur, qu'à voter l'ordre du jour d'une manière unanime, et aux applaudissements de la France entière !*

Le Sénat a répondu par des bravos à cet appel, et l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité, moins deux voix.

Le vote du Sénat est une consécration, pour ainsi dire, solennelle de la politique de l'Empereur. L'attitude de ce grand corps de l'État pendant ces débats a été digne et calme. La question à discuter était brûlante et touchait à ce qu'il y a de plus sacré et de plus cher en France : la Religion, l'Honneur. Tous deux sont saufs. Le pays n'a pas été parjure à ses antiques et glorieuses traditions de défenseur du nom chrétien. Il n'a pas non plus failli à son honneur et à sa foi. En cette mémorable circonstance, le Sénat a été l'expression de la France tout entière ; et les applaudissements qui ont retenti dans son enceinte sont les fidèles échos de ceux du pays, dont les sentiments sont intimement liés à ceux de son Souverain.

La Sicile est toujours dans l'agitation ; des conflits entre la troupe et des bandes d'insurgés éclatent à chaque instant. Le départ pour l'Italie méridionale de M. de San Martino est décidé. Sa présence rendra peut-être le calme à ces contrées, que leur éloignement du siège du gouvernement rend propices à tous les genres de troubles et de désordres. Le nouveau gouverneur a eu la prudence de n'amener avec lui aucun fonctionnaire de Turin ; leur présence à ses côtés éveillerait la susceptibilité ombrageuse des napolitains. Quoiqu'on fasse, il existe toujours, et dans tous pays, une sourde rivalité entre le nord et le midi ; c'est comme une loi de nature. Naples et Turin ne sauraient échapper à cette nécessité commune ; mais ce sont nuances légères ; avec le temps elles s'affaibliront, si du moins elles ne s'effacent complètement. Le gouvernement romain se décide à prendre enfin des mesures contre les tentatives de réaction dont on le rendait complice. Des ordres sévères sont donnés aux frontières des états pontificaux, pour

ne plus laisser pénétrer, dans les provinces romaines, les bandes réactionnaires, repoussées du sol napolitain, et pour empêcher leur organisation.

M. de Schleinitz, ministre des affaires étrangères en Prusse, vient d'offrir sa démission au roi. L'affaire du Holstein a motivé la retraite de l'homme d'état prussien. Le roi inclinait pour les mesures énergiques et immédiates ; M. de Schleinitz conseillait la prudence et la modération. Les intérêts réels de la Prusse sembleraient lui prescrire de suivre les inspirations réfléchies de M. de Schleinitz.

L'Angleterre a reçu de sa reine l'ordre formel de garder une stricte neutralité dans la lutte des Etats d'Amérique. La proclamation royale défend aux officiers et aux matelots anglais de prendre du service à bord des corsaires et des navires de guerre américains. Cette mesure va enlever à la marine américaine bon nombre de matelots.

La situation de la Turquie, sous quel aspect qu'on l'envisage, est pleine d'inquiétudes et de périls. L'Europe va lui laisser prochainement la lourde responsabilité des événements dont la Syrie est inévitablement destinée à devenir le théâtre. Le Montenegro recommence à se remuer ; la Bosnie l'imite. L'argent manque dans les caisses ottomanes ; la misère est affreuse à Constantinople et dans les provinces. Jamais peut-être le vieil empire turc ne s'est trouvé dans des circonstances si périlleuses ; et malheureusement pour lui, les sages conseils lui manquent ; ou s'ils viennent à ses oreilles, c'est pour ne pas être entendus. **JULES C. DU VERGER.**

Revue des Journaux.

Le *Constitutionnel* doute que le président Lincoln soit effectivement en mesure de bloquer

ainsi qu'on l'écrivit de New-York, les ports du sud avec 50 bâtiments de guerre, des transports à vapeur et 20,000 hommes :

« La flotte américaine, fait observer M. Vitu, se composait, d'après nos renseignements particuliers, de 10 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 21 sloops, 3 bricks, le tout à voiles ; de 7 frégates à hélice, 14 sloops idem, 8 steamers à aubes : ensemble 73 bâtiments, dont il faut déduire 10 bâtiments détruits dans le chantier maritime de Gosport, près de Morfork ; il ne reste donc que 63 bâtiments, qui ont eu à fournir l'escadre de la Méditerranée et celle de l'Océan Pacifique. Il est donc douteux que la flotte fédérale tout entière présente, à l'heure qu'il est, un effectif de 50 bâtiments disponibles, et cet effectif, fût-il libre, il nous semblerait difficile que le président pût l'appliquer tout entier aux opérations du blocus. La question ne manque pas d'intérêt, puisque les puissances européennes ne reconnaissent les blocus qu'autant qu'ils sont réels, c'est-à-dire appuyés par des forces maritimes suffisantes pour défendre l'approche du littoral déclaré en état de blocus.

L'Union, à propos de la discussion qui a récemment eu lieu au Sénat, relativement aux droits de pêche maritime, fait les réflexions suivantes, au sujet du traité commercial de la France et de l'Angleterre : « Ce débat sur la pêche du hareng, dit M. de Riancey, n'est qu'un épisode de ce drame dont nous avons eu tant de scènes, dont nous sommes appelés prochainement à voir d'autres péripéties. Un de ces jours il s'agira de la loi sur les céréales, plus tard, de la question du papier. Quant à présent, il est avéré que notre industrie ne pourrait affronter raisonnablement l'arène que l'Angleterre va ouvrir dans l'exposition universelle annoncée pour 1862.

Ainsi, voilà l'industrie française battue, à l'avance, par l'industrie anglaise. M. de Riancey nous paraît s'alarmer fort mal

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 18 Mai 1861.

MARIAGE INTERROMPU

NON ET OUL — OUI ET OUL

(SUITE ET FIN.)

Adolphe Béro à Louis Dufort.

Pendant que le secrétaire de la mairie lisait la loi et les pièces, une réaction puissante s'est opérée en moi ; le sang m'a subitement porté à la tête ; mon cœur a battu violemment ; mon courage, comprimé pendant huit jours, est revenu tout entier. Je n'étais plus sous l'œil de mon père, je lui tournais le dos ; j'étais un tout autre homme, j'aurais bravé le monde entier. Quand M. le maire a dit : « Adolphe Béro, prenez-vous pour votre légitime épouse Cécile Laroche, ici présente ? » j'ai recueilli toutes mes forces pour répondre avec fermeté : Non, Monsieur. Le maire a cru ne pas avoir bien entendu, il a répété la question ; et, une seconde fois, j'ai répondu : Non, Monsieur. Déjà Cécile était retombée sur son siège et évanouie, j'entendais les sanglots de ma mère ; mon père s'était élancé sur moi avec fureur, il m'avait saisi le bras et me le brisait ; j'ai cru qu'il allait me tuer. Il s'est contenu, pourtant, et, me reposant de la main, il m'a dit : Retirez-vous, et ne re-

paraîtrez jamais devant moi. J'ai profité de la confusion générale pour m'échapper ; d'un saut j'étais à la poste, et une heure après ici.

Je t'avais dit : Je ne me marierai pas ; j'ai tenu la parole que je m'étais donnée. Je retournerai à Paris sans savoir ce que j'y ferai ni comment j'y vivrai. J'ai écrit à ma mère, et je ne veux pas partir sans avoir de ses nouvelles. Je plains Cécile, au fond c'est une bonne fille, mais je n'aurais jamais pu l'aimer, et puis j'ai vingt-quatre ans.

Adieu, Louis. **ADOLPHE BÉROT.**

Adolphe Béro à Louis Dufort

Tours, 22 février.

Prépare-toi à lire le récit de la plus tourdissante aventure que tu aies jamais pu imaginer. J'entre en matière sans préambule.

Hier j'avais écrit, je me suis couché ; je n'attendais que pour ce matin le retour de l'express que j'avais envoyé à ma mère. Ce matin, à six heures, on a frappé à ma porte ; j'étais encore au lit. J'ai crié d'entrer. Je te donne en mille, en cent mille, à deviner quel était ce visiteur matinal ? Tu ne devinerais pas, j'aime mieux te le dire. C'était Cécile Laroche ; mais, Cécile comme je ne l'avais jamais vue, Cécile avec une animation de physionomie qui, de jolie qu'elle est toujours, la faisait ravissante. Elle était mise on ne peut plus à son avantage ; son petit pied, étroitement serré dans un brodequin noir, frappait impatiemment le parquet de ma chambre ; sur une robe de soie d'un noir mat, elle portait un long châle posé avec une rare élégance ; sa tête était couverte

d'un délicieux chapeau de velours qui encadrait parfaitement sa figure et laissait échapper les soyeuses boucles de ses cheveux. Elle était charmante ainsi. Juge de ma stupefaction. J'ai pris la parole, le premier.

— Mademoiselle, lui ai-je dit, j'ai des excuses à vous adresser, et je vous les offre dans toute la sincérité de mon cœur. Je refusais de m'unir à vous, ou plutôt je refusais de me marier ; mais mon père a fait peser sur moi le poids de son inflexible volonté, c'est une force morale irrésistible qui m'a conduit à l'hôtel-de-ville près de vous ; et c'est alors seulement que j'ai trouvé en moi la force de résister.

Rappelle-toi, Louis, la timide jeune fille dont je t'ai fait le portrait, et écoute :

— Monsieur, reprit Cécile, je ne suis pas venue chercher des excuses ; ce qu'il me faut, c'est une réparation. Vous m'avez outragée, déshonorée, ou tout au moins rendue ridicule aux yeux de toute la ville. Vous m'avez fait subir un affront sanglant ; la réparation que je veux, que j'exige, que j'ai, c'est que vous subissiez de moi un pareil affront, un affront public, dans le même lieu, dans les mêmes circonstances.

— Mais, mademoiselle, c'est impossible.

— Je le veux, monsieur !

— Mais comment espérez-vous que nos deux familles consentiront à se prêter à une pareille comédie ?

— C'est mon affaire, monsieur ; elles ne sauront pas d'ailleurs que c'est une comédie.

— Mais...

— Assez de mais, monsieur ; avant de venir ici, j'ai bien réfléchi. Je suis décidée à tout... Je suis armée.

En parlant ainsi, elle a tiré de son manchon deux pistolets, et, en jouant gracieusement avec le chien de l'un d'eux, elle m'a montré qu'ils étaient parfaitement armés. J'ai fait un mouvement pour saisir son bras. Elle, en se reculant un peu, m'a présenté le bout d'un pistolet :

— Si vous faites un pas, a-t-elle continué, vous êtes mort. Voici ce que je suis venue vous dire : Si vous ne consentez pas à me donner la réparation qui m'est due, je vous brûle la cervelle, ici, à l'instant même, et je me tue après.

Il y avait tant de froide résolution dans la parole hautaine de cette jeune fille, que je me suis vu inévitablement mort si je résistais ; je courbais la tête.

— Je veux, a-t-elle dit, votre parole d'honneur, que vous acceptiez mes conditions. — Sur mon honneur, je les accepte ; et puisse-je vous prouver par là combien je suis désespéré d'avoir pu vous affliger ! — Vous allez vous lever. Pendant que vous vous habillerez, je me retirai derrière ce rideau. Renoncez à toute tentative pour vous emparer de moi, pour me désarmer ; un geste causerait votre mort et la mienne. Quand vous serez habillé, vous écrirez ce que j'ai à vous dicter.

Elle se retira derrière le rideau de la fenêtre, et je l'entendis armer ses pistolets. Je m'habillai en deux secondes, et je préparai tout ce qu'il fallait pour écrire. Cécile sortit de sa cachette :

à propos; sa défaite, présagée à l'avance, de l'industrie française, est une prophétie de mauvais augure, que l'avenir, nous en sommes certain, fera mentir.

Les travaux pour le percement de l'isthme de Suez, malgré tout ce que disent et prétendent nos voisins, les Anglais, sont poussés avec la plus grande activité. Nous empruntons au Siècle les détails suivants, que lui a fournis un voyageur qui visite les travaux en ce moment en cours d'exécution :

« El Guizr, 3 mai 1861.

« Le service central des approvisionnements, de l'administration et des expéditions sur tous les points de l'isthme est organisé à Damiette. On compte en ce moment sur les chantiers 6 à 7,000 Arabes. Il y en a plus de 2,000 à Timsale, où les travaux se poursuivent avec une activité intelligente qui assure des résultats certains. J'ai été frappé de voir ces masses d'ouvriers indigènes se servant de tous nos outils et de nos engins perfectionnés avec une très grande facilité.

« Il a fallu de courageux et persistants efforts pour organiser ces immenses chantiers où les travaux s'exécutent avec beaucoup d'ordre et de précision. La compagnie marche vers son but, et elle l'atteindra.

« Le matériel est immense : en fait de brouettes seulement, il y en a 14,000. Scieries à vapeur, machines Bulland, ateliers à métaux et à bois, hôpitaux, boulangeries, boucheries, rien ne manque.

Pour extrait, J. C. DE VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Londres 17 mai. — Une proclamation royale, publiée par la Gazette de Londres, recommande aux sujets de S. M. d'observer la neutralité dans le conflit américain et de ne pas participer à la guerre sous peine de perdre la protection du gouvernement anglais.

Turin, 16 mai. — L'Opinione annonce que M. Salamanca, le riche banquier espagnol, est parti dans la matinée, après avoir conclu une convention relative aux rail-ways romains.

Chronique locale.

CONSEIL MUNICIPAL

Session de Mai.

Parmi les affaires soumises par le Maire, à la Commission municipale, nous signalerons la proposition du classement du chemin conduisant du Pont-Neuf à la route impériale, n° 111 ;

2° Un nouveau cahier des charges pour l'enlèvement des boues, destiné à améliorer considérablement les choses, et qui serait prochainement mis en adjudication ;

3° La création, à Cahors, d'une halle aux vins, où les propriétaires pourront déposer leurs échantillons, et qui aura pour résultat de faciliter les ventes.

(Communiqué)

Les opérations du conseil de révision touchent à leur terme, quelques cantons restent encore à

« C'est à votre père que vous allez écrire ; je dicte... »

« Mon père, j'ai cédé à un excès de vertige que je ne m'explique pas encore ; je ne m'en reconnais pas moins indigne de votre pardon, de celui de ma mère, de celui surtout de mademoiselle Cécile Laroche, que j'ai indignement outragée... »

« Ecrivez, monsieur, écrivez indignement. Votre conduite a été infâme ; je ne suis pas allée vous chercher, moi, et je ne serais parfaitement passée de vous. Ecrivez donc indignement outragé. »

« Si pourtant il était possible encore de réparer mon crime, si mademoiselle Cécile, si ses parents voulaient bien me traiter avec indulgence, je suis prêt à vous obéir... »

Je tendis la lettre à Cécile ; elle la lut lentement et me la rendit. — Pliez, cachetez, et mettez l'adresse, je me charge de la faire parvenir. J'ai votre parole d'honneur, et j'y compte ; vous ne quitterez pas Tours sans avoir reçu la réponse. Songez-y ; si, oubliant votre serment, vous aviez recours à la fuite, je saurais vous rejoindre.

« Elle prit la lettre et sortit sans ajouter un mot.

« Qu'en dis-tu, Louis ? pouvais-je agir autrement que je ne l'ai fait ? Mon père, j'en suis certain, sera enchanté de ma soumission ; il fera entendre raison sans peine aux Laroche. Je retournerai à l'hôtel-de-ville dire oui, et Cécile dira non. C'est un moment désagréable à passer ; mais après tout enfin, je ne serai pas marié, je ne serai pas la cause définitive de la rupture du mariage, et mon père, pour me soustraire au ridicule, me permettra de retourner à Paris.

parcourir par M. le Préfet. Voici leurs noms, et le jour où ils seront visités par le premier magistrat de notre département :

- 20 mai, canton de Vayrac ;
Le même jour, canton de Bretenoux ;
21 mai, canton de St-Céré ;
22 mai, canton de Cramat ;
23 mai, canton de Labastide-Murat ;
24 mai, canton de Cahors (Nord), à l'hôtel de la préfecture ;
25 mai, les jeunes gens du canton de Cahors (Sud) ;
27 mai, canton de Luzech ;
28 mai, canton de St-Géry.

On nous écrit de Gourdon :

Le mois de mai a été fertile en vols de toute nature. La semaine dernière, un habitant de Gourdon a été victime d'un vol, commis dans sa maison, en plein jour et avec effraction. Quelques jours après, trois malfaiteurs se sont introduits de nuit, dans une maison habitée, et s'y sont rendus coupables d'importantes soustractions. Les auteurs de ces criminelles tentatives ont été déferés à la justice. Notre ville n'étant pas habituée à se voir exploitée par messieurs les voleurs. Ce qui vient de se passer a redoublé la vigilance de la police.

On nous écrit de St Céré :

Depuis quelques temps on signalait dans la commune de St-Céré de nombreux vols commis, sans qu'on en pût connaître les auteurs.

Les soupçons se portaient néanmoins sur la nommée Marie Taillardas et sur sa fille. A la suite de recherches faites à leur sujet, la justice a commencé une instruction.

Ainsi que nous l'avions précédemment annoncé,

la troupe lyrique, dirigée par M. Henri Donnay, et destinée à faire la saison d'été, à Cahors, est arrivée dans notre ville. Elle fait ses débuts demain, dimanche, par le Barbier de Séville, opéra buffa, en 4 actes, et le Chalet, opéra comique, en un acte ; impossible de réunir sur une même affiche deux titres plus attrayants. La troupe de M. Donnay se compose d'artistes réellement distingués. M. Boutines, fort ténor, a terminé hier soir, à Toulouse, avec le plus grand succès, la série des représentations qu'il a données au théâtre du Capitole. Il est arrivé, aujourd'hui, à Cahors. M. Lahit, que nous avons dit devoir figurer dans le personnel de M. Donnay, n'a pu suivre son directeur, retenu qu'il est à Toulouse par une sérieuse maladie. Mais aussitôt guéri, il viendra chanter, à Cahors, le Prophète, le Trouvère et Robert le Diable. En attendant, M. Boutines fera passer d'agréables soirées aux Cadurcien.

M. Berti est engagé comme premier ténor léger ; il chantera demain, dans le Barbier, le rôle d'Alvaro. C'est un artiste fort recommandable. M. Larmi, un jeune pensionnaire, du conservatoire de Paris, jouera Daniel dans le Chalet. Il a une voix fraîche et d'une très grande pureté.

Mlle Pauline de Ribeaucourt 1re dugazon, jeune chanteuse de la troupe, charmante et gra-

cieuse personne, jouera, demain, dans le Chalet le rôle séduisant de Betty. Mlle de Ribeaucourt était, l'hiver dernier, l'idole du public montalbanais.

Mlle Anna D'Hy (chanteuse légère), nous apparaîtra, également demain, dans le Barbier, sous les traits de la piquante Rosine. C'est une artiste de mérite, qui se fera apprécier à Cahors.

M. Ranson tiendra l'emploi de baryton, et nous en sommes certain ; à la satisfaction générale. M. Castelmann est attaché à la troupe de M. Donnay comme basse chantante. Il arrive de Nantes, où il a fait une brillante campagne théâtrale.

Les chœurs laisseront un peu à désirer, au début, jusqu'au moment où ils seront complétés, par la fermeture prochaine des théâtres de Toulouse et de Montpellier.

Malgré cette lacune momentanée, la troupe qui nous arrive nous promet une série d'intéressantes représentations. La foule, nous en sommes sûrs, répondra aux efforts de M. Donnay, et à ceux de ses artistes.

Pour la Chronique locale : LAYROU.

Departements.

On lit dans la Sémaphore de Marseille du 14 mai :

« Le sergent Jaquet, du 42e de ligne, condamné à mort par le conseil de guerre de la 9e division militaire, a subi hier sa peine dans la place du Pharo. A quatre heures du matin, Jaquet a été extrait de son cachot pour entendre la lecture du rejet de son recours en grâce. Préparé à la mort par l'abbé Couissinier, il a témoigné beaucoup de calme et de fermeté. M. l'abbé Couissinier était accompagné, dans l'accomplissement de sa pénible et délicate mission, par deux autres ecclésiastiques. Conduit à la chapelle, le patient s'y est rendu d'un pas assuré, en s'appuyant toute-fois sur le bras de son confesseur.

Après la célébration de la messe, Jaquet a bu un verre de vin, et immédiatement après il est monté dans la voiture cellulaire, qui s'est dirigée vers le lieu du supplice.

Le cortège s'est mis en marche et est arrivé au Pharo, où se trouvaient réunis le régiment auquel appartenait le condamné, un fort piquet de gendarmerie et plusieurs détachements appartenant aux autres corps de la garnison. Le 42e de ligne, dont Jaquet faisait partie, était sans armes.

Conduit devant les militaires désignés pour l'exécution, Jaquet, après avoir été dégradé, a été avec calme sa capote, débouclé son col, qu'il a posé sur sa tunique, et attendu à genoux le moment suprême.

Après la lecture du jugement et à un signal donné, le piquet a fait feu et le condamné est tombé comme foudroyé. Quand on a eu fait feu sur lui, le sergent le plus ancien s'est approché, et conformément aux prescriptions du règlement militaire, lui a déchargé dans l'oreille le dernier coup de fusil. Le chirurgien du régiment est venu finalement constater sa mort. Le 42e régiment d'infanterie, toujours sans armes, a défilé devant le cadavre, qui a été ensuite emporté au cimetière de Saint-Pierre, par les frères du St. Nom de Jésus, dits Bourras. Cette confrérie de pénitents a, on le sait, pour mission spéciale de rendre les derniers devoirs de la religion aux suppliciés. A sept heures, toutes les troupes gagnaient leurs quartiers respectifs. »

« C'est à votre père que vous allez écrire ; je dicte... »

« Mon père, j'ai cédé à un excès de vertige que je ne m'explique pas encore ; je ne m'en reconnais pas moins indigne de votre pardon, de celui de ma mère, de celui surtout de mademoiselle Cécile Laroche, que j'ai indignement outragée... »

« Ecrivez, monsieur, écrivez indignement. Votre conduite a été infâme ; je ne suis pas allée vous chercher, moi, et je ne serais parfaitement passée de vous. Ecrivez donc indignement outragé. »

« Si pourtant il était possible encore de réparer mon crime, si mademoiselle Cécile, si ses parents voulaient bien me traiter avec indulgence, je suis prêt à vous obéir... »

Je tendis la lettre à Cécile ; elle la lut lentement et me la rendit. — Pliez, cachetez, et mettez l'adresse, je me charge de la faire parvenir. J'ai votre parole d'honneur, et j'y compte ; vous ne quitterez pas Tours sans avoir reçu la réponse. Songez-y ; si, oubliant votre serment, vous aviez recours à la fuite, je saurais vous rejoindre.

« Elle prit la lettre et sortit sans ajouter un mot.

« Qu'en dis-tu, Louis ? pouvais-je agir autrement que je ne l'ai fait ? Mon père, j'en suis certain, sera enchanté de ma soumission ; il fera entendre raison sans peine aux Laroche. Je retournerai à l'hôtel-de-ville dire oui, et Cécile dira non. C'est un moment désagréable à passer ; mais après tout enfin, je ne serai pas marié, je ne serai pas la cause définitive de la rupture du mariage, et mon père, pour me soustraire au ridicule, me permettra de retourner à Paris.

Un incendie considérable vient de désoler la commune de Champagny. Huit maisons, presque toutes couvertes en chaume, ont été la proie des flammes. L'incendie a parcouru environ cent mètres en un clin d'œil. C'est avec beaucoup de peine que les habitants ont pu sauver leurs bestiaux ; quant à leurs objets mobiliers, aucun n'a pu être préservé. Les pauvres gens étaient littéralement nus ; peu étaient assurés. Mais ce qu'il y a de plus terrible dans ce désastre, c'est qu'il y a trois victimes : un jeune homme d'environ vingt-sept ans, qui surpris dans son sommeil, n'a pu se sauver à travers les flammes, que pour venir expirer à quelques pas de sa demeure contre une haie ; et deux malheureuses femmes, oubliées d'abord, qui demeurèrent au premier étage d'une des maisons incendiées, et que l'on y a retrouvées carbonisées. On craignait aussi le même sort pour deux petits enfants qui avaient disparu ; mais le matin on les a trouvés dans une vigne, où ils étaient allés se réfugier.

(Sentinelle du Jura)

On lit dans l'Echo de l'Oise :

Le bourg du Crèvecoeur vient d'être le théâtre d'un incendie considérable. Vers onze heures du soir, le feu se déclarait dans une maison, située au bout de la rue de la Prairie, et en quelques instants cinq corps de Bâtimens étaient embrasés. Des secours arrivèrent aussitôt et quatre pompes furent mises en jeu ; cependant malgré les efforts des pompiers, l'incendie s'étendit rapidement, et l'on dut se borner à le circonscire afin de préserver les constructions voisines. Ce ne fut qu'après quatre heures d'un travail opiniâtre qu'on parvint à se rendre maître du feu. Mais douze maisons et leurs dépendances avec le mobilier qu'elles contenaient avaient été la proie des flammes, et quinze familles se trouvaient ainsi réduites à la plus grande misère.

On ne sait pas au juste à quoi attribuer la cause de ce sinistre, mais la malveillance paraît y être étrangère.

Pour la chronique départementale, A LAYROU.

Nouvelles Étrangères

TURQUIE.

Le dernier courrier de Beyrouth vient d'apporter à Marseille les nouvelles suivantes, de Syrie et de Constantinople.

Les membres de la commission internationale devaient s'embarquer le 9 pour Constantinople. Les commissaires français, russe, prussien prendront passage sur la frégate française le Holland, ceux anglais, autrichiens et Abrou-Effendi, secrétaire de Fuad-Pacha, sur un bâtiment de S. M. britannique, Fuad-Pacha ayant à faire rentrer à Damas des impôts arriérés, il s'arrangera probablement de manière à ne revenir à Beyrouth que pour faire ses adieux au général de Beaufort d'Hautpoul et à son corps d'armée.

Un capitaine du génie, passant dans une rue voisine du sérail, a été victime d'une lâche agression de la part de trois soldats turcs qui lui ont sauté à la gorge ; deux négociants français, qui se trouvaient dans un magasin voisin de l'endroit où cet événement se passait, sont fort heureusement venus à son secours. Malgré le muahir Achmed-Pacha, qui prenait partie pour ses soldats, le général de Beaufort leur a fait appliquer la bastonnade en présence d'un bataillon turc, d'une compagnie de français, et de quelques-uns de nos officiers parmi lesquels se trouvait le capitaine qui avait été offensé. Une rixe a eu lieu également dans un bazar entre deux zouaves et des Osmanlis. Une dame française a été insultée et frappée sur la route de Damas par des soldats turcs arrivés ces jours derniers de Constantinople.

Depuis une quinzaine de jours il est arrivé 4,000 à 4,500 hommes qui se montrent très insolents. On redoute

articula très distinctement Cécile. Je relevai vivement la tête et ce fut pour entendre la formule sacramentelle prononcée par M. le maire :

« Au nom de la loi, Adolphe Bérôt et Cécile Laroche, je vous déclare unis par les liens du mariage. »

Tu juges dans quel état je me trouvais. Quant à Cécile, elle semblait avoir fait l'acte le plus simple du monde. J'étais à ce qu'il paraît, fort pâle ; elle se pencha vers moi pour me dire d'un ton miraculeusement naturel : « Est-ce que vous souffrez encore ? » Je ne suis pas devenu fou, mon pauvre Louis, mais je ne m'engage pas à conserver longtemps ma raison.

C'est-elle, elle seule qui a tout fait. J'ai interrogé adroitement mon père, elle ne l'avait pas mis dans le secret ; c'est par ma mère qu'elle a su où elle me trouverait, et n'avait communiqué son projet à âme qui vive. Depuis que nous sommes mariés, il y a déjà huit heures, il m'a été impossible d'apercevoir un signe qui me montrât chez ma femme la demoiselle aux pistolets.

Enfin, il n'y a plus à s'en dédire ; c'est fait, bien fait, parfait. Je me briserai la crâne contre un mur qu'il n'en serait ni plus ni moins. Je suis peut-être pour passer le temps, m'amuser à trouver ma femme folle. Je voudrais bien savoir pourtant où elle a caché ses pistolets.

Maintenant, adieu, Louis, et cette fois c'est un véritable adieu. Adieu à toi, mon ami le plus cher ; adieu à Paris, la belle ville ; adieu à la Chaumière ; adieu à Coralie, Rosalie, Joséphine, pour toi, pour elles, je suis un homme enterré et priez Dieu pour le repos de mon âme.

« Je n'en resterai pas moins ton plus sincère ami, »

ADOLPHE BÉROT, homme marié.

que ces soldats turcs soient plus à craindre que les Drûzes et les musulmans du pays. Ils savent, quelles bonnes affaires leurs camarades ont faites à Damas et à Bér-el-Kama, et partant ils avaient mission d'empêcher les massacres; ils comptent sur la même impunité et espèrent de cette manière recevoir la solde que leur gouvernement ne peut donner depuis long-temps.

Fuad-Pacha s'est montré furieux en apprenant la démarche de la colonie européenne de Beyrouth demandant la prolongation de l'occupation.

(Courrier de Marseille.)

Le Journal de Constantinople reconnaît que les nouvelles du Monténégro sont des plus tristes. Omer-Pacha va partir pour Mostar en longeant le Danube, et en insistant les frontières de Serbie. La Bosnie est encore calme, mais serait assurément fort travaillée.

Le papier moiré serait traité dans les provinces. Il perd moitié à Constantinople où la misère augmente l'exportation. Des placards incendiaires en langue turque contre le sultan ont été affichés.

Des rixes sanglantes entre des Grecs et des Bulgares ont eu lieu pendant les fêtes de Pâques. La Porte les a réprimées.

ITALIE.

Naples. — Les nouvelles de la Sicile continuent à être assez graves. Des troubles ont eu lieu à Alcamo. Des partis passionnés sont venus à nue lutte ouverte, et pour pacifier le pays, il a fallu envoyer des troupes qui ont eu un conflit avec la population. Le mouvement en lui-même n'a pas eu une extrême importance; mais il est toujours regrettable de voir un pays qui est si loin de l'action immédiate du gouvernement s'abandonner à une agitation que l'on peut presque appeler permanente.

A l'exception de M. Morale, son secrétaire général, M. de San-Martino n'a amené à Naples aucun employé des provinces du Nord. M. de San-Martino comprend ce qu'il y a de légitime dans les susceptibilités des Napolitains à cet égard, et il est parfaitement décidé à les ménager.

Le royaume d'Italie vient encore d'être reconnu par le roi de Danemarck.

Une lettre de l'Italie méridionale annonce que le Vésuve est en état d'habitation continue; tout fait présager une éruption formidable de lave, et les géologues prétendent que, selon toute probabilité, les parois du cratère vont se fendre et tomber dans l'intérieur du volcan; il est difficile de prévoir les désordres et les désastres qui peuvent en résulter.

(Constitutionnel)

Venise, 11 mai.

Toute éventualité de guerre s'étant évanouie pour le moment, le général Benedek a pris un congé de six ou sept semaines pour aller aux eaux. Hier, le général en chef a inspecté le train, comptant 1,000 fourgons et 3,000 chevaux. Il n'est nullement question d'augmenter l'effectif de l'armée; au contraire, toute demande de congé est accordée sans difficulté.

(Gazette d'Augsbourg.)

Rome. — Chiavone est arrivé à Rome, et la police pontificale fait des recherches pour l'arrêter et l'exiler; en attendant, la garde nationale et quelques détachements de soldats piémontais parcourent les lieux en vahis par cette bande.

Hier, un capitaine piémontais se présenta à Portello, à la frontière pontificale près de Terracina, prétendant pénétrer sur le territoire du Pape, mais on le lui a défendu. Il s'est retiré, puis il est revenu après quelques heures, à la tête de 10 hommes. Le commandant des troupes françaises qui se trouvait dans la province de Maritime et Campagne, immédiatement informé de tout ce qui se passait, a télégraphié à Rome.

Le Pape et le cardinal Antonelli sont très résolus d'empêcher plus efficacement qu'aucune bande réactionnaire s'organise dans les Etats-Romains pour le royaume de Naples.

Plusieurs familles, qui logeaient au palais de Farnèse, ont été congédiées. On fait des travaux considérables à ce grand palais, pour y recevoir le comte Trani, qui va ramener sa femme et peut-être avec eux le roi et la reine de Naples; car on assure qu'à leur retour de la campagne d'Albani, ils ne comptent plus résider au Quirinal.

On assure que l'empereur de Russie a écrit au Pape pour le prier d'adresser aux Polonais des paroles de modération.

En 1830 aussi l'empereur Nicolas s'adressa au pape Grégoire XVI, qui consentit à faire un bref aux Polonais.

On attend, à Civita-Vecchia, la flotte russe, qui va en Orient. Le prince Toffina a reçu des lettres de crédit pour l'amiral.

Le roi de Naples a pris 3,000 billets de la loterie des dons offerts au Saint-Père et M. de Kissel, ministre de Russie à Rome, en a pris 15,000. Le tirage de cette loterie a commencé jeudi et l'on continue.

Le musée Campana a été définitivement vendu à la France pour 70,000 écus romains. Paris aura donc l'heureuse chance de posséder une nouvelle collection d'objets d'art des plus précieux sous tous les rapports. Cette collection se divise en 12 sections qui, elles-mêmes, se subdivisent en différentes branches.

PRUSSE.

14 mai. — M. de Schleich a offert sa démission, par suite de divergences dans la question du Holstein. Le roi voudrait que la Confédération prit des mesures énergiques et que les troupes prussiennes fussent chargées de présidence des mesures de conciliation, tandis que le ministre des affaires étrangères pense toujours à des accommodements et désire que ce soient surtout les autres états allemands qui fournissent le corps d'exécution.

L'instruction qui ont reçu les représentants de la Prusse à l'étranger à l'égard des passeports italiens, est conçue ainsi: « Pour ne pas troubler ni entraver les communications des voyageurs entre les états prussiens et l'Italie, le ministre du roi à Turin a été autorisé à accorder le visa de sa légation aux passeports des individus

appartenant à tous les pays qui sont de fait sous la domination du roi Victor-Emmanuel, même lorsque ces passeports ont été délivrés au nom du royaume d'Italie.

La diplomatie prussienne espère que la proposition faite par la Prusse au sein de la diète germanique sur la question du commandement de l'armée fédérale, sera adoptée, l'Autriche s'étant montrée assez favorable dans le temps à un arrangement de ce genre.

(Havas)

SUISSE.

Un incident assez fâcheux vient de se produire en Suisse. M. James Fazy, vice-président du conseil d'Etat de Genève et président du département des Finances, avait été l'objet de voies de fait, en pleine rue, de la part d'un individu avec lequel il avait eu précédemment une discussion dans les bureaux des finances. L'affaire a été portée devant la cour d'assises, et, contrairement aux conclusions du procureur général, le jury a déclaré que M. Fazy n'avait pas été outragé ou frappé dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de ses fonctions. En conséquence, l'accusé a été acquitté sur ce chef, et condamné sur celui d'outrages et de coups envers un simple citoyen à neuf mois de prison.

A la suite de cet arrêt, le gouvernement cantonal a donné sa démission en masse.

(Constitutionnel)

Auguste Vrru.

HONGRIE.

La mort tragique du comte Ladislas Teleki a été l'occasion d'un incident qui démontre combien les ombres des Hongrois ont été accrues par cette mort. Un certain nombre de jeunes gens de la ville de Pesth ont délibéré très-sérieusement sur les moyens de veiller à la sûreté de M. Deak, afin que ce patriote n'éprouvât pas le sort fatal et inattendu de Teleki et ont résolu de s'organiser en garde volontaire qui resterait auprès de M. Deak le jour et la nuit. Six jeunes gens devaient faire la garde chaque semaine. On avait déjà un grand nombre de signatures quand M. Deak sut l'affaire et s'opposa de la manière la plus formelle à ce qu'il y fût donné suite.

(Havas)

ALEMAGNE.

La question des duchés dano-allemands paraît être entrée dans une phase pacifique.

D'après une correspondance de Kiel, le Danemarck aurait déjà licencié 600 hommes sur les contingents de marine appelés, et on serait à la veille de réduire considérablement l'actif des bataillons doubles.

BAVIÈRE.

Munich, 13 mai.

On a fait courir le bruit que le nonce du Pape, dans notre capitale, aurait été nommé nonce apostolique à Paris; nous sommes à même de démentir formellement cette nouvelle.

(Gazette d'Augsbourg.)

Pour les nouvelles étrangères, J. C. Du VERGER.

Paris.

17 mai.

SÉNAT.

Compte rendu sommaire de la séance du mardi 14 mai. PRÉSIDENCE DE M. TROPLONG.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. DARISTE, l'un des secrétaires élus, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans réclamation.

L'ordre du jour appelle la délibération sur des pétitions demandant que des mesures soient prises pour empêcher le retour des massacres de Syrie.

S. Exc. M. BARON, président du Conseil d'Etat et M. BILLAULT, ministres sans portefeuille, prennent place au banc des orateurs du gouvernement.

La troisième commission a proposé, par l'organe de M. de Royer, l'ordre du jour sur les pétitions en discussion.

Le Sénat entend successivement contre les conclusions du rapport, M. le marquis de Larochefoucauld, S. Exc. M. le cardinal Donnet, M. le baron Chapuy-Montville, le baron Dupin, le marquis de Castelbajac, le comte de Ségur d'Aguesseau, et pour les conclusions M. de Sautcy.

Sur la demande de S. Exc. M. Billault, le Sénat a renvoyé à la suite de la délibération à demain.

La séance a été levée à cinq heures et demie.

P. S. Dans sa séance d'avant hier, le Sénat, après le discours de M. Billault, ministre sans portefeuille, a voté l'ordre du jour, à l'unanimité moins deux voix.

L'Empereur a passé hier, sur le terrain de Saint-James, au bois de Boulogne, la revue d'une partie des troupes de sa garde.

Ces troupes comprenaient quatre bataillons de voltigeurs, le bataillon de chasseurs, deux bataillons de gendarmes, la division du génie, le régiment de lanciers, les deux régiments d'artillerie et l'escadron du train des équipages. Elles étaient formées sur quatre lignes parallèles, faisant face à Bagatelle.

L'Empereur, accompagné de S. Exc. le maréchal ministre de la guerre et d'un nombreux état-major, dans lequel on remarquait plusieurs officiers étrangers, est arrivé sur le terrain à quatre heures et a été reçu par S. Exc. le maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angely, commandant en chef de la garde impériale.

S. M. l'Impératrice suivait l'Empereur en voiture découverte, et S. A. I. le Prince Impérial, à cheval et portant l'uniforme des grenadiers de la garde im-

périale, est venu, peu après, se placer auprès de l'Empereur.

Après avoir parcouru successivement le front de chaque ligne, S. M. s'est portée au centre et a distribué des récompenses aux militaires qui avaient été désignés.

Les troupes se sont ensuite mises en mouvement et, après un passage des deux lignes d'infanterie, exécuté au trot par les quatorze batteries d'artillerie, le défilé a commencé. Il s'est effectué avec un ensemble et une précision remarquables, aux cris mille fois répétés de vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial!

Le temps, qui s'était montré incertain dans la matinée, s'est éclairci au moment de la revue, et un soleil brillant a favorisé cette solennité militaire.

S. M. l'Empereur a bien voulu exprimer, à plusieurs reprises, au maréchal commandant en chef, toute sa satisfaction pour la bonne attitude des troupes et la précision avec laquelle elles ont exécuté les divers mouvements qui ont été commandés.

M. Duméray, éditeur, et M. Beau, imprimeur, condamnés, le premier à un an de prison et 3,000 fr. d'amende, le second à six mois de prison et 3,000 fr. d'amende, à raison de la publication de la Lettre sur l'Histoire de France, viennent de laisser passer le délai prescrit par la loi pour interjeter appel d'un jugement. Le dixième jour qui a suivi celui où ils ont été condamnés est expiré hier soir mardi. En conséquence, MM. Duméray et Beau restent sous le coup de la condamnation prononcée contre eux, le 4 mai dernier, par la sixième chambre.

Pour extrait : J. C. Du VERGER.

Variétés.

Une Vieille Chanson.

A quoi tient l'immortalité? souvent à un hasard. Tel poète a fait des milliers de vers, tel écrivain a donné le jour à des monceaux de volumes; et ni l'un ni l'autre ne transmettront leur nom à la postérité. Dans un moment de verve, dans une heure de génie, un homme, sans être poète ou romancier, jettera sur le papier quelques lignes brûlantes; et elles feront le tour du monde, et Mnémosyne les inscriera en lettres d'or dans les archives des siècles.

Qui n'a une fois au moins murmuré les naïfs refrains de la complainte de Malborough! tout le monde les connaît, et la célèbre chanson traversera les âges toujours jeune et nouvelle, d'immortalité l'attend, précisément parce qu'elle ne l'a pas recherchée.

On connaît bien la chanson; mais le nom de son auteur est un mystère. Si l'on prévoyait l'avenir brillant réservé à son œuvre de fantaisie, nul doute qu'il n'eût sur-le-champ légitimé la fille de son imagination, dont il n'osait pas alors se déclarer le père.

La chanson de Malborough rappelle une époque malheureuse de notre histoire; elle fait revivre le navrant souvenir de cette bataille de Malplaquet, triste épilogue du règne triomphant du grand roi. Dans le département du Nord, à quelques lieues d'Avènes, on rencontre un petit hameau, il s'appelle Malplaquet. C'est autour de ce village, qu'en mars 1709, le maréchal de Villars se fit battre par le prince Eugène et le duc de Malborough, généraux commandant les troupes impériales.

Quand le Français est battu les armes à la main, — ce qui, Dieu merci, est fort rare, — il se venge avec la langue, et appelle à son aide l'épigramme, la chanson. La satire est l'arme favorite en France, et on la manie à merveille. — Allez arrêter des couplets dans leur course; ils volent de bouches en bouches, rapides comme l'oiseau.

La journée de Malplaquet avait été rude. Des deux côtés on avait fait son devoir; mais la victoire s'était déclarée en faveur de nos ennemis. Le duc de Malborough s'était particulièrement distingué; un moment même, il tomba de cheval, pendant une charge de cavalerie, et passa pour mort. Ce fut lui que nos soldats prirent pour point de mire de leurs malices et de leurs railleries. Depuis leur défaite, ils s'appelaient plaisamment eux-mêmes mal plaqués; mais ils voulaient se venger sur le vainqueur. Sous l'habit brodé de l'officier ou sous la simple casaque du soldat, se trouvaient toujours dans nos régiments plus d'un Boileau incompris, plus d'un Juvénal méconnu. Par un beau jour de soleil, assis sous une treille de cabaret, et entre deux brocs d'éclair plein d'un vin généreux, un de ces rêveurs sentit sans doute l'inspiration lui monter au cerveau; et, comme Minerve, la chanson de Malborough en sortit tout armée.

Ce fut dès lors le refrain favori de nos soldats; en garnison, en route, en campagne, au bivouac, on la chantait partout. Les premiers refrains sont connus; il n'en

est pas de même des derniers; nous allons les citer:

A l'entour de sa tombe,
Mironton, mironton mirontaine,
A l'entour de sa tombe,
Romarm l'on planta. (ter.)
On vit voler son âme
Mironton, mironton, mirontaine,
On vit voler son âme
Au travers des lauriers. (ter.)
Chacun mit ventrè à terre,
Mironton, mironton, mirontaine,
Chacun mit ventrè à terre,
Et puis se releva. (ter.)

Pour chanter les victoires,
Mironton, mironton, mirontaine,
Pour chanter les victoires,
Que Malborough remporta. (ter.)
La cérémonie faite,
Mironton, mironton, mirontaine,
La cérémonie faite,
Chacun s'en fut coucher. (ter.)

Cette chanson est un petit poème, un petit drame plein de vie et de mouvement; la mise en scène a du coloris, du pittoresque. Si le poète a quelque peu maltraité le héros anglais, en revanche, il s'est montré plein de courtoisie et de convenance pour sa noble veuve:

» Madame! sa tour monte,
» Mironton, mironton, mirontaine.
Etc.

La pauvre duchesse est inquiète, pas de nouvelles de son illustre époux. Elle l'attend; et Pâques et la Trinité sont déjà loin; elle gravit donc les degrés de la tour, et parvint sur la plate-forme, regarde au loin dans la campagne. Elle pâlit soudain, qu'a-t-elle vu?

» Elle aperçoit son page
» Mironton, mironton, mirontaine,
» Elle aperçoit son page,

» Tout de noir habillé. » (ter.)
Elle descend précipitamment, s'élançant au devant du sombre messager:

» Beau page, ah! mon beau page!
» Mironton, mironton, mirontaine,
» Beau page ah! mon beau page,
» Qu'elle nouvelle apportez? (ter.)

s'écrie-t-elle, d'une voix tremblante.
» Vos beaux yeux vont pleurer.
» Mironton, etc.

répond le page à sa belle maîtresse.
» Quittez vos habits roses,
» Mironton, etc.

» M'sieur de Malborough est mort.
» Mironton, etc.

» Est mort et enterré.

La malheureuse duchesse dut s'évanouir, bien que la chanson n'en fasse pas mention elle aimait son mari, ce que ne font pas toutes les femmes.

Les strophes suivantes sont consacrées aux funérailles de l'invincible capitaine. Elles respirent un parfum de naïveté charmante et de simplicité native, qui rappellent les anciennes vilanelles du moyen-âge. Une certaine poésie leur prête même un nouveau charme.

Hommes, femmes, enfants, vieillards, tous connaissent Malborough. En voulant le rattraper, nous l'avons rendu immortel. Nous serions donc mal avisés de chercher noise à la vieille complainte; et cependant elle a un grave défaut que notre devoir de critique nous oblige à signaler. Elle est un mensonge historique.

John Churchill, duc de Malborough, est mort dans son lit, à la fin de 1722, et non en 1709, sur le champ de bataille de Malplaquet, comme le prétend la chanson. Après avoir joui de la faveur de la reine Anne, il tomba en disgrâce, quitta la cour et se retira dans sa magnifique terre de Windsor-Lodge, où une attaque de goutte le fit passer de vie à trépas, le 17 juin 1722.

Mais la chanson n'est pas scrupuleuse comme le roman; elle fait quelquefois assez bon marché de l'histoire; elle est vive, prestee et accorte, et de sa jambe fine et retroussée franchit sans façon les mois et les années.

Qu'eût-elle fait de Malborough vivant? Il le lui fallait mort. Elle l'a tué sans pitié, mais la postérité indulgente a excusé son crime, en faveur de ses grâces et de ses charmes. Imitons la postérité.

Singulière chanson! Elle a eu toutes les

gloires. Son rythme rappelle la mémoire de nos vaillants preux. Des voyageurs l'ont entendu au désert, sous la tente de l'Arabe. L'enfant d'Ismaël, le tenait de ses pères, qui l'apprirent eux-mêmes en Egypte, quand le pieux Saint-Louis le chantait avec ses compagnons d'armes, pour soutenir sous les murs de Mansourah le choc des Infidèles.

Un soir, le roi Louis XV, suivi de quelques Seigneurs, avait été voir le jeune Dauphin chez sa nourrice. Le royal enfant commençait à sommeiller, et pour le faire dormir plus vite, la nourrice, en le berçant dans ses bras lui chantait un air bizarre, le rythme avait une expression vive et mélancolique à la fois.

— Écoutez donc, messieurs, — dit le roi — avant de pénétrer dans la chambre. — Quelle singulière mélodie !

- « La Trinité se passe,
- » Miron-ton, miron-ton, miron-taine,
- » La Trinité se passe,
- » Malborough ne revient pas. (ter.)

chantait alors la nourrice.

— Mais c'est charmant ! s'écria le Roi, et il entra.

— Que chantes-tu au Dauphin, demanda-t-il à la nourrice.

— Oh sire, une chanson du pays de Caux.

— Et qui te l'a apprise ?

— Un soldat du régiment de Royal Auvergne et de l'armée de maréchal de Villars.

— Voyons, recommence.

— Vous voulez plaisanter, Sire ?

— Non, Ta chanson me plaît, Je veux l'apprendre.

La nourrice n'avait plus qu'à obéir. Elle chanta la complainte.

Merci, dit le Roi, quand la chanson fut terminée. Je viendrai te revoir ; je te la répète je veux apprendre la chanson.

Et le roi tint parole. Le lendemain et les jours suivants, il ne cessait de fredonner un couplet de la chanson de Malborough. Les courtisans, pour faire comme le Roi, se mirent aussi à

chanter la complainte de Malborough. Elle devint bien vite à la mode, à la cour, à la ville. Ce fut une véritable frousie. Vêtements coiffures, meubles, etc., tout se fit à la Malborough.

Qui le croirait ? Cette chanson séduisit Napoléon 1^{er} lui-même. Dans ses moments de bonne humeur, il s'amusa à la répéter Aux camps, elle lui revenait souvent en mémoire.

Deux têtes couronnées ont pris la vieille chanson sous leur protection. Elles lui ont donné l'immortalité, elle vivra comme vivent les œuvres qui ont les masses populaires pour marraines.

JULES C. DU VERGER.

Dernières nouvelles.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES.

Turin, 17 mai.
On écrit de Rome au journal *La Nazione*, que la gendarmerie française a arrêté deux caisses de monnaie frappée à Rome avec l'effigie de François II, et dirigées vers les provinces Napoléoniennes. M. le général de Goyon s'en serait plaint auprès de François II, qui aurait nié toute participation à cet acte.

Londres, 17 mai.
L'escompte de la Banque d'Angleterre est élevé à 60/0.

Paris, 18 mai.
L'Académie Française, dans sa séance d'hier, par 18 voix, a proposé de décerner le prix biennal à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de M. Thiers.

M. Crétin, sénateur, vient de mourir.

THEATRE DE CAHORS.

Dimanche, 19 mai 1861.

1^o Le *Chalet*, opéra comique en un acte.
2^o Le *Barbier de Séville*, opéra buffa en 4 actes.
On commencera à huit heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

16 mai. Parvier (Léon-Paul-Louis).
18 — Barry (Pierre).

Mariages.
Néant.

Décès.
16 — Froment (Anne), veuve, 66 ans.
18 — Aymard (Athalie), 18 ans.

BULLETTIN COMMERCIAL.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 4^e quinzaine de mai.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	34	34	615 k.	0 ^r 67
Veaux.....	82	82	83 k.	0 ^r 85
Moutons.....	330	330	32 k.	0 ^r 57
Porcs.....	10	10	95 k.	0 ^r 90

COMMUNE DE CAHORS
Marché aux grains. — Samedi, 18 mai.

	Quantités	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment.....	276	24 ^r 53	78 k. 240
Mais.....	98	13 ^r 36	»

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.
16 mai 1861.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....		69 45	»	»
4 1/2 pour 100.....		96 45	» 15	»
Banque de France.....		2900	» 10	»
A terme :				
3 pour 100. 1 ^{er} cours.....		69 55	»	» 20
— Dernier cours.....		69 55	»	»
Crédit Mobilier.....		715	» 5	»
Chemins de fer.				
Orléans.....		4361 25	»	» 3 75
Nord.....		987 50	»	»
Est.....		580	»	»
Lyon libéré.....		938 75	» 3 75	»
Midi.....		57 50	»	» 3 75

Ouest..... 528 75 » » 4 25
Autrichiens..... 508 75 » » »
Obligations du Midi..... 301 25 » » »
Obligations de Saragosse..... 266 25 » » 1 25
3 pour 100 Espagnol..... 48 7/8 » 1/8 »

17 mai.
Au comptant :
3 pour 100..... 69 35 » » 10
4 1/2 pour 100..... 96 45 » » 30
Banque de France..... 2897 50 » » 2 50

18 mai.
Au comptant :
3 pour 100..... 69 25 » » 10
4 1/2 pour cent..... 96 50 » » 35
Banque de France..... 2890 » » 7 50

BOURSE DE TOULOUSE.
16 mai 1861.

Au comptant :
Obligations du Midi..... 302 50
Obligations de Saragosse..... 267 50
Obligations de Pampelune..... 247 50
Obligations lombardes..... 250 »
Carnaux nouveaux..... 303 75

Liquidation au 15 mai.
Chemins Autrichiens..... 508 75

Le *Tour du Monde* compte à peine une année d'existence, et cependant il n'y a pas de recueil illustré qui soit plus apprécié. Accueilli en France par des éloges unanimes, il a été également recherché, en livraisons, pendant le cours de l'année, en volume, au moment des étrennes. A l'étranger trois éditeurs ont acquis, dès l'apparition des premiers numéros, le droit d'en traduire les articles et d'en reproduire les gravures dans des recueils allemand, anglais et espagnol. Cet éclatant succès ne peut que grandir pendant la seconde année, plus émouvante et plus variée que la première, et encore plus richement illustrée. Nous pouvons indiquer parmi les contrées où le *Tour du Monde* fera voyager ses lecteurs en 1861 : le Liban, le Sénégal, l'Australie, la Terre-de-feu, le Portugal, Saint-Petersbourg, Naples, Venise, la Californie, Bornéo, etc. Et parmi les voyageurs nous citerons : le célèbre peintre Biard, qui vient de passer trois années au Brésil ; le jeune et intrépide Duvoyrier, dont les explorations dans l'Afrique septentrionale ont déjà un très-grand retentissement ; le savant historien Victor Duruy, qui donnera un itinéraire intéressant de Paris à Bucharest ; et l'illustre et infortunée Mme Pfeiffer, morte tout récemment à son retour de Madagascar. Tous ces voyages seront enrichis d'excellentes cartes et de gravures dont les dessins exacts, authentiques, seront fournis par MM. Bida, Français, K. Girardet, Daubigny, Biard, Gustave Doré, Grandière, etc., en un mot, par nos artistes les plus éminents.

AU PAUVRE DIABLE

Placé du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour **25,000 francs** de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

BORDARY

M^d TAILLEUR, A CAHORS

A l'honneur de prévenir le Public, qu'ayant écoulé les anciennes marchandises qui lui restaient en magasin et se décidant à continuer son commerce, il vient d'assortir son magasin d'habits confectionnés, en tout genre et de la plus haute nouveauté. Tous ces articles seront livrés à **prix fixe, mais d'une modicité inouïe.**

Le magasin est situé à Cahors, boulevard sud, maison de M^{me} veuve Villès.

M. BORDARY a aussi un magasin à Figeac, Maison Liéven, banquier, en face l'Eglise St-Sauveur, pendant six mois de l'année seulement, depuis le 15 avril jusqu'au 15 juillet et du 15 octobre au 15 janvier. Il y est représenté par son employé, M. St-AMAND, chargé de livrer les mêmes marchandises et aux mêmes conditions que lui à Cahors.

MAISON MANDELLI

FRÈRES,

Galerie Bonafous, sur le Boulevard, A CAHORS.

Les sieurs MANDELLI ont l'honneur de vous informer qu'ils viennent s'établir définitivement dans cette ville. Désireux de satisfaire leur nombreuse clientèle, ils sont à même de vous offrir des marchandises fraîches et nouvelles.

Vous trouverez dans leur magasin des **couverts argentés, de la maison Charles Cristofle**, un choix considérable de bijouterie, horlogerie, orfèvrerie, bronzes, cristaux, optiques, glaces, lampes, écrans javes, articles pour les fumeurs, etc.

Ils vous prient de leur faire l'honneur de visiter leur magasin.

Echange de matières d'or et d'argent.

SEUL DÉPOT DE PUNCH D'AROLLES,

ÉTUDE DE NOTAIRE

A CÉDER, PARSUITE DE DÉCÈS

Elle est située à St-Projet, canton de Caylus, Tarn-et-Garonne.

S'adresser, pour traiter ou avoir des renseignements, à la famille CAUSSE demeurant à St-Projet, ou à M. BARRAU, chez M. Labie, notaire, à Cahors.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

A l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc. etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOT, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

TABLEAU

DES DISTANCES

EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Layton, rue de la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

A CÉDER

(volontairement)

Un office de notaire, à Miasac, canton de Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne. S'adresser, pour les renseignements, au titulaire, ou à M. de Rigamiac, clerc chez M. Fénie, notaire, à Montauban.

Miasac est un pays riche, c'est un endroit plat, sur les bords du Tarn et de l'Aveyron, à 12 kilomètres de Castelsarrasin, chef-lieu d'arrondissement, où le titulaire a le droit d'instrumenter.

Grandes facilités pour le paiement.

Librairie Universelle

J. U. CALMETTE, à Cahors.

Waterloo

par Louis VEUILLOT, 1 fr. 40 c.

ŒUVRES DE J.-T. DE S.-GERMAIN
Légende d'une Épingle, 9^e éd. 1^r »
Mignon, légende, 5^e éd. 1^r »
Ladi Clare, légende, 4^e éd. 1^r »
La Vieillesse, légende, 4^e éd. 1^r »
L'art d'être malheureux, 5^e éd. 1^r »
L'art de lire les fables, 3^e éd. 1^r »
La feuille de coudrier, 3^e éd. 60 »
Roses de Noël, dernières fleurs 1 v. 2 fr.
La gloire aime les œuvres qu'on lit en une heure et dont on se souvient toute la vie dit M^e Sand, à propos de Werter. Sans prétendre encore à la gloire, M. J. T. de St-Germain, a des droits certains à la renommée d'un écrivain, du meilleur goût et des meilleurs sentiments. Il est le bibliothécaire des familles, l'analyste des drames mystérieux du foyer.

Collection du même éditeur.
Le Calice, par Élie Wwayart, 1 vol. 1 fr.
Les quatre âges, par Marmier, 1
Le Salon de Paris, par M. Ancelot, 1
Paysage, Dieu, la nature, l'art, par Mazur, 1^r
Le Presbytère, par N. Martin, 1
Amours à vingt ans par A. Perreau, 1^r
Mlle Clermont par M. Genlis, illustrée 1
Voyage au tour de ma chambre, illustré, 1^r
Philosophie des beaux arts par de Sutter, un vol. grand in-8^o, 7
L'Angleterre telle qu'elle est, ou seize ans d'observations dans ce pays, par Kervigan, 2 vol. in-12, 7
Le Piémont dans les états de l'Église, Documents et commentaires, par Veuillot, 1 vol. 3 50
Almanach du bon Jardinier 1861. 7 fr. 60

seul récompensé à l'exposition de 1855, à St-Céré, au Café des Arts, tenu par M. A. C. VIDALIN. Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.